

REALISATION DE RALENTISSEURSLE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Pour répondre à une demande importante de mise en place de dispositifs de sécurité sur chaussée afin de limiter la vitesse, la Commune envisage, après quelques essais concluants, de continuer à réaliser des ralentisseurs.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le Cahier des Charges relatif à un marché à commandes établi pour les années 1989 et 1990 avec possibilité de reconduction sur trois ans ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec la société retenue ; en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 905 - article 233-133 du Budget Communal.



LE MAIRE : Y a-t-il des intervenants ? Oui, Monsieur LEGROS.

M. LEGROS A. : Je relève que "...la Commune envisage, après quelques essais concluants, de continuer à réaliser des ralentisseurs."

Que signifie "après quelques essais concluants" ?

Est-ce que cela veut dire que les usagers de la route ralentissent bien ?

LE MAIRE : Oui.

M. LEGROS A. : Est-ce que cela ne correspondrait pas aussi à la casse de certains amortisseurs de véhicules ?

(Rires).

LE MAIRE : Le but des amortisseurs n'est pas de casser des amortisseurs. En fonction du but à atteindre, nous estimons que les essais ont été concluants, puisque ces équipements ont ralenti la circulation aux endroits sensibles.

M. LEGROS A. : Si ceux-ci contribuent à la détérioration d'amortisseurs, j'estime que ces essais ne sont pas concluants.

LE MAIRE : Pas à ma connaissance.

Y a-t-il d'autres intervenants ? Oui, Monsieur LECHAT.

M. LECHAT M. : Je crois qu'il faudrait que la Commission chargée de ce dossier puisse examiner des solutions plus adaptées. En effet, certains ralentisseurs sont bien faits, mais d'autres, quelquefois, sont beaucoup trop hauts. J'estime donc qu'il y aurait une réflexion à mener, parce que cela fait partie de notre cadre de vie et contribue au fonctionnement de la cité.

LE MAIRE : Oui. Peut-être faudrait-il envisager de changer de véhicule !... N'est-ce pas, Monsieur CAILLE !...

Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Monsieur VICTORIA.

M. VICTORIA R. P. : Je voudrais savoir, Monsieur le Maire, si un programme a déjà été défini, avant le lancement de l'appel d'offres.

LE MAIRE : Oui. Cette affaire se situe dans le cadre du prolongement d'un programme déjà établi.

M. VICTORIA R. P. : Est-ce que vous pourriez préciser certaines des implantations, pour éclairer quelques élus ? Qu'en est-il, par exemple, du Boulevard Lancastel, de Bois-de-Nèfles, de Moufia, du Brûlé ?



M. FOURNEL D. : Un programme a été effectivement défini par l'ancienne Commission des Travaux Publics. Il s'agit, en fait, de disposer des ralentisseurs essentiellement à proximité des écoles. La majeure partie des demandes émanent des directeurs des établissements scolaires et des responsables des associations de parents d'élèves.

LE MAIRE : D'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? (ensemble des Conseillers présents).

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.